

**INTERDICTION DE CIRCULATION  
REPAS DE QUARTIER  
RUE LAN HAMON**

Le Maire de la commune de KERFOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L2213-1 ;

Vu le code de la route,

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 08/07/2024 de M. NABUCET, sollicitant la fermeture de la rue entre le n°3 et le n°18, à l'occasion du repas de quartier de Lan Hamon, le dimanche 18 août 2024 de 8h00 à 20h00,

Considérant que pour assurer la sécurité lors de cette manifestation, des restrictions de circulation doivent être appliquées,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation et le stationnement de tous véhicules, mobylettes, etc... sont rigoureusement interdits, dimanche 18 août 2024 de 8h00 à 20h00 (sauf riverains) aux numéros 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19 Rue Lan Hamon.

**ARTICLE 2** : Les interdictions ci-dessus énoncées pourront être levées dans le cas du passage éventuel des services de secours et sécurité qui seraient amenés à devoir intervenir en urgence. En conséquence, le matériel installé devra pouvoir être déplacé rapidement.

**ARTICLE 3** : Des barrières seront mises à disposition par le service technique et installées par les organisateurs de la journée de cohésion.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- A la gendarmerie
- Aux pompiers

Fait à Kerfot, le 25/07/2024.

**Le Maire,**  
**Caroline SAMSON-RAOUL.**

